

Avis adopté

Séance plénière du 11 juillet 2023

Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses

Déclaration du groupe CFE-CGC

Nous adressons nos félicitations et remerciements au président de la commission, à l'administration, au rapporteur ainsi qu'à l'ensemble des membres ayant participé à ces travaux.

L'analyse du secteur des transports en France montre qu'il est fortement dominé par le routier qui constitue donc un véritable enjeu dans la lutte contre le changement climatique. En effet, d'après le Commissariat général au développement durable, 94 % des émissions de CO2 dans les transports sont dues au transport routier, dont 53 % sont issues des voitures particulières.

Le combat pour la mobilité du quotidien est l'affaire à la fois des collectivités locales et des employeurs. Aussi, notre groupe appelle les pouvoirs publics à agir en cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le mode de transport routier est aujourd'hui celui qui coûte le plus cher à la collectivité en termes d'externalités.

Pourtant, il bénéficie d'allègements fiscaux considérables notamment via le remboursement de la TICPE, qui favorise sa compétitivité, en termes de choix de mobilité ou de type d'investissement. Corriger l'effet désincitatif des niches fiscales existantes qui freinent la réduction des impacts environnementaux doit être une priorité pour les pouvoirs publics.

Il est impératif d'assurer une taxation équitable des différents modes afin de mieux prendre en compte les externalités issues du secteur des transports et de financer des modes de transport moins émetteur de gaz à effet de serre. De plus, notre groupe apporte son soutien à la préconisation 14 relative au plan de réinvestissement décennal dans les transports collectifs, à la préconisation 18 qui vise à renforcer l'attractivité des métiers du transport en lien avec les territoires, ainsi qu'à l'ensemble des préconisations qui appelle à des investissements en faveur de l'intermodalité.

Par ailleurs, notre groupe souhaite rappeler que les alternatives à la voiture individuelle ne sont pas toujours accessibles aux ménages, notamment ceux qui ne vivent pas en milieu urbain. Les politiques publiques doivent accélérer la transformation du parc automobile français pour le rendre plus vertueux.

Bien que des subventions à l'achat existent, elles ne couvrent qu'une partie des coûts nécessaires à l'obtention d'un véhicule propre. Dans le cadre d'une politique de mobilité, le groupe CFE-CGC soutient que les subventions à l'achat de véhicules propres devraient être complétées par des solutions de financement à taux zéro, sur le modèle des prêts à taux zéro pour l'achat immobilier.

Pour la CFE-CGC, une participation des employeurs au financement de ce fonds de garantie pourrait également être envisagée.

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.